

Association Foncière Pastorale d'Arvieux
Assemblée Générale Ordinaire
du 23 octobre 2015 à 9 heures

Présents :

Pour le conseil syndical :

Représentants des Propriétaires : Marc BLANC, Colette PHILIP et Roger MARCELLIN

Représentants la Commune : Philippe CHABRAND, Christian BLANC

Représentants les agriculteurs : Bernard MEISSIMILLY, Raymond THOMAS et Michel FAURE

Pour les Propriétaires : ALBERT Alain, ALBERT Valérie, BLANC Pierre, AUDIER Robert, BLANC Alain, BLANC Michel, BLANC Suzanne, MONNET Stéphanie (pour COMTE Michel), EYMARD Jacques (pour EYMARD Antoine), EYMARD Charles, (représentés par Monique MOUNIER-POULAT), GARCIN Antoine et Suzanne, GOEHRS Olivier (pour GOEHRS Suzanne), MARTIN Louis Auguste, MONIER POULAT Monique (pour MATHIEU Claude et pour les Habitants du hameau des maisons), MARTIN Michel (pour MARTIN Auguste), MEISSIMILLY Alain, MEISSIMILLY Daniel et Jean, MEISSIMILLY Jean-Jacques, MEISSIMILLY Laurent, PHILIP Robert, PHILIP Claude, PHILIP Maurice, PHILIP Michel et Benoit, PONCHIER Jacqueline, RAGUIN Olivier, ROCHAT Brice, SIMOND Louise (pour SIMOND Suanne), SIMOND Marcel, VAIR-PIOVA Sixte

Absents excusés : BEL Jeanine, BLANC Christian et BLANC Joëlle (pouvoir à Philippe CHABRAND), BLANC Jean-Paul (pouvoir à BLANC Pierre), BLANC Jean-Pierre « Damont » (pouvoir à Pierre BLANC), BLANC Sophie (pouvoir à PHILIP Michel), BLANC Yvette (pouvoir), DUFRECHE Hélène (pouvoir à Charles MEISSIMILLY), BOUVIER Christine et Sylvie (pouvoir à Jean MEISSIMILLY), BURGAT Pascale (pouvoir à RAGUIN Olivier), CAILLOL Marie-Louise et PHILIP Martine et PHILIP Jeanne (pouvoir), CEZANNE Frédéric (pouvoir à Robert PHILIP), DAVID Chantal (pouvoir à Bernard MEISSIMILLY), DELRIEU Bernard et Michèle (pouvoir à Christian BLANC), EYMARD Jean-Baptiste et VINCENT Elise (pouvoir à EYMARD Charles), EYMARD Louis (pouvoir à SIMOND Louise), FAURE Nicole, Maryse et Jean-Louis (pouvoir à Michel FAURE), FAURE Jacqueline (pouvoir à Marc BLANC), GARCIN Michel (pouvoir à Pierre BLANC), MARTIN Laurent (pouvoir à PHILIP Robert), LOMBARD Martine (Pouvoir à Marc BLANC), MATTALIA France (pouvoir à Marc BLANC), MARCELLIN Colette (pouvoir à MARCELLIN Roger), MARTIN Raymonde (pouvoir à Pierre BLANC), MEISSIMILLY Louis (pouvoir à Philippe CHABRAND), MOCAER Roger (pouvoir), NEGRE Marie-Louise (pouvoir), PEYRON Marc (pouvoir à Marc BLANC), PRAT Jean-Denis (représentants de la Commune), PRAT Maryse (pouvoir à PONCHIER Jacqueline), ROUZAUD Christian (pouvoir à Christian BLANC), RUFFONI Colette (pouvoir), SILVE Christophe (pouvoir à BLANC Marc), THOMAS Jules (pouvoir).

Assistées également :

- *Monsieur COUSSY, chambre d'agriculture.*
- *Marie-Paule PRAT et Adeline MAURE secrétaires et comptable de l'AFP*

I. Rapport moral présenté par Marc BLANC, Président de l'AFP

L'Association Foncière Pastorale a été constituée par l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013. La 1^{ère} assemblée générale a eu lieu le 12 Novembre 2013 avec la désignation des Syndics. L'objectif principal est d'aider les agriculteurs et notamment favoriser les transmissions agricoles et reprise d'exploitation par de jeunes agriculteurs, en évitant le morcellement des exploitations. Il convient d'avoir une belle vallée bien entretenue.

Depuis les élections municipales de mars 2014, le collège des représentants de la commune a changé : Mrs Alain BLANC et Yahel GARCIN ont quitté le Conseil Syndical. Mrs Philippe CHABRAND et Christian BLANC ont été maintenus. Mr Jean-Denis PRAT a été nommé ainsi que Mme Julie GILLET en tant que suppléante.

Un gros travail a eu lieu depuis 2 ans. Pas moins de 16 réunions du Conseil Syndical (soit en moyenne une tous les un mois et ½). Notez que tous les comptes rendus sont portés sur le site de la Commune d'ARVIEUX.

Tout cela a permis notamment :

- ✓ L'évaluation des alpages, mis en location : évaluation à partir d'une grille : de la qualité, de leur surface, de l'accessibilité, des dates, parcours, cabanes pastorales à disposition.

- ✓ La signature des baux – sur la base des anciens baux passés par la commune :
 - Alpage nord avec les frères GARCIN à Clapeyto, Clos la Cime et Pra-Premier.
 - Alpage sud avec Christophe REYNIER pour Baoude, Fontouse et pied du col de Furfande.
 - Alpage de Catinat, Jalliet et Furfande avec le Groupement Pastoral d'ARVIEUX ;

Un gros travail reste à faire : les conventions avec les agriculteurs de la commune et le règlement des loyers aux propriétaires.

Le conseil Syndical est cependant confronté à un certain nombre de difficultés :

- Le principal problème est qu'il n'y a pas eu d'études préalables à la mise en place de l'AFP, sans discussion avec les Propriétaires. On se retrouve avec de grandes surfaces – notamment communales – inutilisables (Casse Déserte, Charve,...) il faudra revoir le montant des redevances auxquelles peut prétendre la commune pour la mise à disposition de tous ses terrains. Sachant qu'ont déjà été enlevés : 2770 ha payés à 0,10 €. alors que les terres de la Plaine, les meilleures terres de la commune - cultivables ne sont pas dans le périmètre de l'AFP.
- Problème de l'AFP d'ARVIEUX par rapport à d'autres AFP : il y a beaucoup de propriétaires et peu de revenus. C'est un problème pour la commune qui n'a plus les locations des alpages mais qui met le matériel à disposition (cabanes, etc...), les terrains et le personnel.
- Le respect du Code Forestier, notamment par rapport aux cantons défensables, aux secteurs boisés et reboisés. En effet, le code forestier prime sur l'avis de l'AFP et sur le droit de pâturage.
- De nombreux propriétaires ont répondu qu'ils n'adhéraient pas : or comme la commune était majoritaire, il n'a pas été tenu compte de leur avis et certains ne savent pas encore qu'ils sont bien dans l'AFP.
- Pour les alpages, certaines parcelles sont en BND « Bien non délimités » : certains propriétaires n'ont pas pu être contactés.
- Persiste un problème de pâturage autour du village des Maisons (non pâturés) : toujours un recours par plusieurs propriétaires auprès du Tribunal Administratif non réglé, en attente de la décision de justice.
- Nécessité de trouver un équilibre budgétaire entre tous les partenaires et de fixer au plus juste les locations d'une part pour les agriculteurs – de moins en moins nombreux – mais aussi pour les propriétaires.
- Voir pour trouver d'autres troupeaux transhumants pour les secteurs suivants : les maisons (les agriculteurs locaux restent sur Catinat et donc sont moins intéressés par ce secteur), Villargaudin et Les Escoyères.
- Problème des propriétaires qui percevaient un loyer avant l'AFP, des montants largement supérieurs à ce que l'on peut donner maintenant (parfois jusqu'à 10 fois plus). Problème aussi pour la commune qui ne perçoit plus les locations des alpages et met à disposition le personnel (secrétariat, comptabilité et technique) et le matériel nécessaire pour le bon fonctionnement de l'AFP et l'entretien des alpages et des cabanes pastorales (définir qui fait quoi ?)
- Le problème budgétaire est essentiel : pas assez de rentrées d'argent pour le remboursement à tous les propriétaires (2 ou 3 €/ha), y compris la Commune. Les locations réclamées aux agriculteurs seraient trop élevées. Les agriculteurs qui utilisent les terrains se sentent lésés car ils doivent une contribution importante (15 €/ha). Cela a été mal intégré dès le départ.
- Aussi après ces deux années passées : on peut constater un certain découragement face aux difficultés, beaucoup de temps passé après de nombreuses réunions avec les membres du Conseil Syndical, au détriment du travail de la commune.
- Les propriétaires ne sont pas satisfaits (n'ont rien reçu et ne vont pas recevoir grand-chose, dans l'AFP malgré leur décision de ne pas adhérer).
- Les agriculteurs ne sont pas contents non plus car lourd en gestion et financièrement.
- La mairie : pas de revenus mais travail important (entretien des cabanes, gestion financière et administrative de l'AFP).

Cependant, il précise qu'il est important de poursuivre ce travail compte tenu de ce qui a déjà été fait et des dépenses engagées par la commune et les services de l'état pour la mise en place.

II. Présentation du compte administratif 2014 et du budget prévisionnel 2015, par Adeline MAURE, secrétaire de l'AFP

Compte Administratif 2014 AFP - Section de Fonctionnement

Conseil Syndical du 24/03/2015

DETAIL DES ARTICLES EN DEPENSES

N° Art	Articles	BP 2014	CA 2014
022	Dépenses imprévues (7% des frais réels)	1 471,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>		
6064	Fournitures administratives	1 000,00	54,63
6132	Locations immobilières	14 000,00	
61522	Entretien de bâtiments		
6156	Maintenance (informatique compa)		
61558	Entretien réparation autre bien mobiliers	1 500,00	
616	Prime d'assurance		
6188	Autres frais divers	1 500,00	
6225	Indemnités aux comptables et aux régisseurs	200,00	
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	235,20
012	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		
6218	Autre personnel extérieur (rev salaire employé comm)	2 000,00	1 939,85
65	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>		
65738	Subvention de fonctionnement aux autres organismes		
66	<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
66111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance		
668	Autres charges financières		
67	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
6718	Autres charges exceptionnelles, opération de gestion		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		
TOTAUX		22 671,00	2 229,68

DETAIL DES ARTICLES EN RECETTES

N° Art	Articles	BP 2014	CA 2014
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	
74	<u>Dotations, Subventions et Participations</u>		
74718	Dotations Etat	10 671,00	10 671,44
70	<u>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</u>		
7038	Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	12 000,00	11 065,00
77	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
7788	Produits exceptionnels divers (rejet virement)		
TOTAUX		22 671,00	21 736,44

Résultat Positif: 19 506,76 €

DETAIL DES ARTICLES EN DEPENSES

N° Art	Articles	CA 2014	BP 2015
022	Dépenses imprévues (7% des frais réels)		2 171,76
023	Virement à la section d'investissement		
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>		
6064	Fournitures administratives	54,63	2 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	16 000,00
61558	Entretien réparation autre bien mobiliers	0,00	10 000,00
616	Prime d'assurance		200,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptables et aux régisseurs	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	235,20	2 000,00
012	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		
6218	Autre personnel extérieur (rev salaire employé comm)	1 939,85	3 000,00
65	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>		
65738	Subvention de fonctionnement aux autres organismes		
66	<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
66111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance		
668	Autres charges financières		
67	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
6718	Autres charges exceptionnelles, opération de gestion		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		
TOTAUX		2 229,68	36 571,76

DETAIL DES ARTICLES EN RECETTES

N° Art	Articles	CA 2014	BP 2015
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	19 506,76
165	CAUTION		2 000,00
74	<u>Dotations, Subventions et Participations</u>		
74718	Dotations Etat	10 671,00	
70	<u>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</u>		
7038	Autres redevances et reccettes d'utilisation du domaine	12 000,00	11 065,00
7038	Autres redevances et reccettes d'utilisation du domaine		4 000,00
77	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
TOTAUX		22 671,00	36 571,76

Le rapport moral et le rapport financier sont mis au vote. Ils sont votés à la majorité par :

6287 voix « pour » dont 6024 voix de la commune

55 voix « contre »

III. Discussions :

De la part de :

- 1) Monique POUNIER-POULAT : Pourquoi ne pas voir utilisé la subvention allouée pour la création de l'AFP pour faire des études préalables ?
 - ⇒ Réponse de Marc BLANC : Les créateurs de l'AFP n'ont pas fait d'étude financière au préalable et reconnaît que c'est une erreur.
- 2) Alain ALBERT : Comment fonctionnent les autres AFP qui ne posent pas de problème ?
 - ⇒ Réponse de Marc BLANC : à Abriès il y beaucoup de revenus de location d'alpages et peu de propriétaires sont concernés (8 alpages et une centaine de propriétaires) par rapport à Arvieux (3 alpages et 450 propriétaires).
- 3) Jean MEISSIMILLY : Pourquoi ne pas louer plus de terres pour avoir plus de revenus ? Il précise que les habitants des Maisons ne veulent plus de vaches autour des chez eux mais ils sont d'accord pour y mettre des moutons ou autres. Il indique qu'il n'était pas contre l'AFP mais contre l'absence de dialogue avec l'ancien maire.
- 4) Suzanne GARCIN : Pourquoi les agriculteurs de la vallée ne veulent pas payer plus alors que les propriétaires ont bien voulu leur laisser leurs terrains.
 - ⇒ Réponse de Bernard MEISSIMILLY : Le prix de l'hectare pour les locaux est bien plus élevé que pour les transhumances.
- 5) Alain BLANC : Pourquoi ne pas augmenter le prix des locations pour les transhumances compte tenu du confort des cabanes :
 - ⇒ Marc BLANC : Le prix est fixé en fonction d'une grille établie par la Préfecture. Le prix des locations a été revu nettement à la hausse en 2014.
 - ⇒ Philippe CHABRAND : Il faut tenir compte de la gestion pour chaque alpage.
- 6) Maurice PHILIP : Comment l'AFP peut fonctionner alors que les dépenses sont supérieures aux recettes ?
 - ⇒ Marc BLANC : Le montant des locations à verser aux propriétaires est indiqué pour 2014 et 2015 soit 16.000€ et les recettes pour 1 an. Il indique que la Commune a admis que 2700 Ha de terrains communaux non utilisés soient payés 0,10€.
 - ⇒ Maurice PHILIP : Au vu du prix demandé aux agriculteurs locaux, il n'est guère possible que d'autres agriculteurs viennent.
 - ⇒ Suzanne GARCIN : Il serait mieux que le paysan qui fauche certaines parcelles aux Maisons ait plusieurs parcelles au lieu de quelques-unes par ci par là comme cet été.
 - ⇒ Jean MEISSIMILLY : Les agriculteurs n'entretiennent rien, ne respectent rien et ne reversent rien aux propriétaires
 - ⇒ Christian Blanc précise que c'est souvent un échange de services (prêt de matériel pour le bois...)
 - ⇒ Maurice Philip : Manque de sérieux des paysans lorsque les parcs sont cassés et que les vaches sont sur des terrains privés. Il indique que la confiance est perdue et regrette le manque de communication
- 7) Monique Mounier-Poulat : Pourquoi la Commune finance-t-elle autant les quelques agriculteurs de la vallée. Confusion entre l'AFP et la Commune. C'est la Commune qui va restaurer le cabane du berger de La Valette= pas normal
- 8) Maurice PHILIP : Pourquoi aucune subvention n'est sollicitée
 - ⇒ Marc BLANC : Les financements sont possibles sur l'investissement seulement et à ce jour aucun projet n'est lancé.
 - ⇒ Christian BLANC indique que la cabane de Furfande va être cédée gratuitement à la Commune par le groupement pastoral. La Commune pourra la rénover avec 75% de subvention. Cette opération fera augmenter le patrimoine de la commune.
- 9) Suzanne GARCIN : Les terrains de Clapeyto n'ont jamais reçu de location
 - ⇒ Colette PHILIP et Christian BLANC : Cette année tous les propriétaires recevront 2€/hectare.
- 10) Maurice PHILIP : Une promesse de réduction d'impôt foncier avait été annoncée. Comment faire pour en bénéficier ?
 - ⇒ Marie-Paule PRAT explique que les démarches ont été faites par l'AFP en janvier 2015 pour l'année 2015. Il en sera de même chaque année. La loi qui le permet a été votée pour 3 ans. Les propriétaires dégrévés sont ceux qui payent + de 8€ de foncier non bâti pour les parcelles incluses dans l'AFP. Seule la part de l'imposition communale et groupement de communes est prise en compte. Pour les autres il n'y aura pas de dégrèvement. Il ne peut pas y avoir de dégrèvement pour 2014 (création de l'AFP en novembre 2013 et

démarches impératives avant fin janvier 2014 non faits). Elle précise que le service des impôts travaillera sur notre dossier en janvier 2016.

11) Maurice PHILIP : Quelle est la différence entre les prés de fauche et parcours de pâture.

- ⇒ Monsieur COUSSY (Chambre d'Agriculture) précise que ces 2 catégories n'ont pas les mêmes valeurs et qu'un travail doit être fait pour identifier des 2 catégories sur Arvieux.
- ⇒ Maurice Philip regrette que ce travail se fasse sans l'implication des propriétaires
- ⇒ Monique Mounier-Poulat demande pourquoi la plaine (où sont les prés de fauches) n'est pas dans l'AFP.

12) Monsieur AUDIER Robert : Comment vont-être travaillés les terrains des Escoyères

- ⇒ Olivier RAGUIN indique qu'il a fait des propositions qui sont en attente de réponse de l'AFP.

13) Valérie ALBERT : Quelles démarches doit faire un agriculteur qui veut s'installer ?

- ⇒ Christian BLANC : Une 1^{ère} discussion doit être faite avec le Maire. Il précise que les agriculteurs n'ont pas d'avis à donner. Il indique qu'une zone a été prévue au PLU pour une exploitation sur Villargaudin. Possibilité si quelqu'un est candidat.
- ⇒ Marc BLANC indique qu'avec une AFP l'installation est plus facile
- ⇒ Monique Mounier-Poulat précise que ce nouvel agriculteur ne pourra pas cultiver de terres qui se trouvent hors AFP
- ⇒ Christian BLANC répond que c'est faux, que ces terres sont gérées par la SAFER
- ⇒ Philippe CHABRAND précise que la Commune conseille et renvoie les demandeurs vers les organismes compétents
- ⇒ Monsieur COUSSY explique le rôle de la chambre d'agriculture dans l'installation de jeunes agriculteurs et précise que l'AFP permet de regrouper plusieurs petites parcelles (parfois 11 parcelles pour 1 ha seulement...)
- ⇒ Alain BLANC précise que si un agriculteur veut s'installer il doit être motivé et avoir de la volonté

14) Valérie ALBERT : En cas d'installation, l'exploitant doit-il rencontrer les propriétaires ?

- ⇒ Monsieur COUSSY : Oui c'est possible mais rien ne l'oblige

15) Jacques EYMARD : A la création de l'AFP il était prévu d'exclure les terres remembrées, pourquoi celles du Pasquier y sont ? Pourquoi les terrains de « l'adroit » ne sont pas pâturés et les rases refaites ?

- ⇒ Christian BLANC indique qu'un dossier va être monté par l'AFP pour effectuer ce travail.

16) Monique Mounier-Poulat : Pourquoi faire pâturer aux Maisons et pas ailleurs. Les habitants des Maisons en ont marre des vaches depuis 40 ans

- ⇒ Philippe CHABRAND : Que voulez-vous aux Maisons ?
- ⇒ Maurice PHILIP : Rien que des zones naturelles.
- ⇒ Raymond THOMAS : Si quelqu'un met des moutons sur les terrains que vous louez à Claire ANDRES, êtes-vous d'accord ?
- ⇒ Les habitants des Maisons: Oui pour les moutons c'est ce qui est écrit dans les baux.
- ⇒ Pierre BLANC précise qu'il y a des vaches au Coin et qu'il est très content. L'AFP était nécessaire pour simplifier les accords par secteur. Maintenant elle est créée et correspond à une association de propriétaires. Le problème est que la Commune soit majoritaire. Il précise que l'AFP fait ce qu'elle peut avec un minimum de concertation puisque tous les acteurs sont représentés en conseil syndical.
- ⇒ Louise SIMOND déplore la façon dont l'AFP a été imposée sans écouter les propriétaires.
- ⇒ Colette PHILIP (représentante des propriétaires) demande comment mieux communiquer, elle pense qu'internet n'est pas suffisant... pas de meilleure proposition faite

17) Philippe CHABRAND : L'AFP est un système qui peut évoluer pour que tout le monde s'y retrouve. Il ajoute que c'est l'affaire de tout le monde, et qu'il convient de faire remonter des informations au Conseil Syndical.

18) Marc BLANC conclut en ajoutant qu'il travaille dans l'intérêt de tout le monde et qu'il faut continuer.

19) Alain ALBERT : Pourquoi ne pas mettre tous les terrains agricoles pour augmenter les recettes ?

- ⇒ C'est compliqué de modifier la liste des terrains

Fin de la réunion à 11 heures

Fait à Arvieux, le 30 octobre 2015
Le Président,
Marc BLANC

